



POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

JANVIER 2025

penelope
GROUP

Introduction

Pénélope s'engage à intégrer les principes de la responsabilité sociétale dans toutes ses activités, y compris dans ses pratiques d'achat. Cette politique vise à garantir que nos approvisionnements contribuent à un développement durable en tenant compte des enjeux sociaux, environnementaux et éthiques.

Objectifs

- Promouvoir des pratiques commerciales éthiques et responsables.
- Réduire notre impact environnemental tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- Soutenir et encourager les fournisseurs à adopter des pratiques de travail respectueuses des droits humains et de l'environnement.



Enjeux Environnementaux

➔ Réduction de la Consommation Énergétique

- Privilégier les fournisseurs utilisant des énergies renouvelables ou ayant mis en place des politiques de réduction de leur consommation énergétique.
- Collaborer avec les partenaires pour optimiser les transports et la logistique afin de minimiser l'empreinte carbone.

➔ Réduction des Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

- Favoriser des produits et services bas carbone.
- Mesurer et suivre les émissions de GES des activités de la chaîne d'approvisionnement et encourager les fournisseurs à faire de même.

➔ Biodiversité

- Soutenir des fournisseurs qui adoptent des pratiques respectueuses des écosystèmes naturels.
- Éviter les produits contribuant à la déforestation ou à la destruction de la biodiversité.

➔ Gestion des Déchets

- Promouvoir des solutions de recyclage, de réutilisation et de valorisation des déchets.
- Encourager l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental et durables.

Pratiques de Travail et Droits Humains

➔ Bonnes Conditions de Travail

- S'assurer que les fournisseurs respectent les normes internationales en matière de temps de travail, de salaires et de congés.
- Prévenir le travail des enfants et le travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement.

➔ Santé et Sécurité

- Exiger des mesures de précaution appropriées en matière de santé et de sécurité pour les employés des fournisseurs.
- Veiller à ce que les environnements de travail soient sûrs et conformes aux normes réglementaires.

➔ Mesures Anti-Discrimination et Anti-Harcèlement

- Exiger une égalité des chances pour tous les employés, indépendamment de leur origine, sexe, religion ou autre caractéristique protégée.
- S'assurer que les fournisseurs mettent en place des politiques claires pour prévenir et traiter les cas de discrimination et de harcèlement.

Engagements de Pénélope



Sensibilisation et Formation

- Former nos équipes internes aux enjeux de la RSE pour intégrer ces principes dans leurs prises de décision.
 - Informer et accompagner nos fournisseurs pour qu'ils adoptent des pratiques responsables.
-



Suivi et Évaluation

- Mettre en place des critères d'évaluation des fournisseurs basés sur leur performance en matière sociale et environnementale.
 - Auditer régulièrement les fournisseurs pour s'assurer du respect des engagements de cette politique.
-



Amélioration Continue

- Encourager les fournisseurs à innover pour réduire leur impact environnemental et améliorer les conditions de travail.
- Collaborer avec des parties prenantes externes pour partager les meilleures pratiques et améliorer nos approches.

CONCLUSION

En adoptant cette politique d'achat responsable, Pénélope affirme son ambition de contribuer à un avenir durable. Nous appelons tous nos fournisseurs et partenaires à adhérer à ces engagements et à travailler ensemble pour bâtir une chaîne d'approvisionnement responsable et éthique.

ANNEXE

Clauses de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans les Contrats Fournisseurs

1. Objet des Clauses RSE

Les parties conviennent d'intégrer les principes de responsabilité sociétale et environnementale dans le cadre de leur relation contractuelle. Le fournisseur s'engage à respecter les obligations décrites ci-dessous, conformément aux politiques d'achat responsable de Pénélope.

2. Engagements Environnementaux

Réduction de l'Impact Environnemental Le fournisseur s'engage à :

- Optimiser ses consommations énergétiques et utiliser, lorsque cela est possible, des énergies renouvelables.
- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en mettant en place des mesures concrètes.

Protection de la Biodiversité

- Le fournisseur veille à ce que ses activités respectent les écosystèmes naturels et s'abstient d'utiliser des produits ou matériaux contribuant à la déforestation.

Gestion des Déchets

- Le fournisseur met en place des solutions pour minimiser, recycler et valoriser les déchets générés par ses activités.

3. Engagements Sociaux et Droits Humains

Conditions de Travail

Le fournisseur s'assure que :

- Les conditions de travail respectent les normes internationales, notamment en matière de durée de travail, de salaires et de congés.
- Aucune forme de travail des enfants ou de travail forcé n'est tolérée dans sa chaîne de production.

Santé et Sécurité

- Le fournisseur garantit un environnement de travail sûr pour ses employés et respecte toutes les obligations réglementaires en matière de santé et de sécurité.

Lutte contre la Discrimination et le Harcèlement

- Le fournisseur applique une politique stricte d'égalité des chances et met en place des mécanismes pour prévenir et traiter les cas de discrimination et de harcèlement.

4. Suivi et Conformité

Audit et Évaluation

- Pénélope se réserve le droit de procéder à des audits afin de vérifier la conformité du fournisseur aux présentes clauses RSE.

Plan d'Amélioration

- En cas de non-conformité, un plan d'action sera établi par le fournisseur avec des objectifs clairs et des délais raisonnables pour se conformer.

Sanctions en Cas de Non-Respect

- En cas de non-respect récurrent ou grave des engagements RSE, Pénélope pourra résilier le contrat sans préavis ni indemnisation.

5. Coopération et Amélioration Continue

- Le fournisseur s'engage à collaborer avec Pénélope pour identifier des opportunités d'amélioration en matière sociale et environnementale. Cette coopération pourra inclure des échanges de bonnes pratiques, des formations ou des initiatives conjointes.

6. Déclaration d'Acceptation

- En signant ce contrat, le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance des présentes clauses RSE et s'engage à les respecter tout au long de la durée de la relation contractuelle.